



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021
Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778
E-mail: malionu@aol.com
Website: www.un.int/mali

CONSEIL DE SECURITE

Séance d'information :

Présentation du Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Mali

**Intervention de Son Excellence
Monsieur Issa KONFOUROU,
Ambassadeur, Représentant
permanent du Mali auprès des
Nations Unies**

(Vérifier au prononcé)

111 EAST 69TH STREET,
NEW YORK, N.Y.
10021

New York, le 6 octobre 2016

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité,

Prenant la parole pour la première fois devant votre auguste instance, depuis ma prise de fonction en qualité de Représentant permanent du Mali auprès des Nations Unies, j'ai l'immense plaisir de vous transmettre les salutations cordiales et la gratitude infinie du Gouvernement et du peuple maliens pour l'attention toute particulière dont le Mali bénéficie de la part du Conseil de sécurité.

Je m'engage à travailler étroitement avec vous, **Mesdames et Messieurs les membres du Conseil**, en vue de la paix et de la stabilité au Mali, voire au-delà.

Je voudrais ensuite vous adresser, **Monsieur le Président**, les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour l'accession de votre grand pays, la Fédération de Russie, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois octobre 2016.

Qu'il me soit également permis d'exprimer à la délégation de la Nouvelle Zélande, notre haute appréciation du travail remarquable qu'elle a réalisé lors de sa présidence du Conseil, le mois écoulé.

Je ne saurais clore ce chapitre des remerciements sans rendre hommage à notre Secrétaire général, Monsieur Ban Ki-moon, pour sa dédicace pleine et entière en faveur de la paix, de la sécurité et du bien-être des populations à travers le monde, plus spécifiquement dans mon pays, le Mali.

Je voudrais associer à ces remerciements son Représentant spécial, le Ministre Mahamat Saleh Annadif, le système des Nations Unies et tous les autres partenaires, pour les efforts inestimables qu'ils ne cessent de déployer en faveur de la paix et de la stabilité au Mali.

Comment ne pas aussi réitérer la reconnaissance du Peuple et du Gouvernement du Mali à la République Algérienne Démocratique et Populaire, Président du Comité de suivi de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, à l'Union africaine, à la CEDEAO, à l'Union européenne, à l'OCI, à la France, au Burkina Faso, à la Mauritanie, au Niger, au Tchad, aux Etats-Unis d'Amérique, à la Russie, à la Grande Bretagne et à la Chine, pour leur engagement en faveur de la restauration de la paix et de la stabilité au Mali.

Monsieur le Président,

La délégation du Mali prend note du rapport du Secrétaire général sous examen et félicite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour sa présentation, axée sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation et les actions menées par la MINUSMA.

Nous nous félicitons de ce que le présent rapport rappelle les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord et reconnaît les efforts déployés par le Gouvernement du Mali, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République, Chef de l'Etat.

Au plan sécuritaire, la délégation du Mali est préoccupée par les tensions inter et intra-communautaires dans les régions du Nord, notamment à Kidal. Elle partage l'analyse du Secrétaire général selon laquelle la situation au centre et au nord du pays reste préoccupante eu égard à la persistance des attaques asymétriques des groupes terroristes et extrémistes contre les forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales. Ces facteurs constituent les principales entraves à la mise en œuvre diligente de l'Accord de paix.

Monsieur le Président,

Tout comme le Secrétaire général, le Gouvernement du Mali est préoccupé par la situation des droits de l'homme dans le pays.

Cependant, le recours excessif à la force imputé aux forces de défense et de sécurité du Mali, dans la lutte contre le terrorisme nous paraît exagéré. Cette appréciation ne prend pas en compte les efforts du Gouvernement du Mali en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et ce, dans un contexte difficile, marqué par l'absence du contrôle de l'Etat sur certaines parties du territoire national.

En tout état de cause, je puis vous assurer que des enquêtes sont ouvertes et des poursuites engagées en rapport avec les Parquets.

Au demeurant, je voudrais donner ici l'assurance que le Gouvernement du Mali demeure totalement engagé pour la défense et la promotion des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Il vous souviendra que le 16 juin dernier, à l'occasion d'un exercice similaire, le Premier ministre a entretenu le Conseil de sécurité sur les actions et initiatives entreprises par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation.

Convaincu que l'accélération de cette mise en œuvre est la seule option politique et stratégique qui vaille dans la situation actuelle de notre pays, le Gouvernement n'a ménagé aucun effort pour poursuivre cet élan.

Plus récemment, lors de la réunion ministérielle de haut niveau consacrée à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qu'il a co-présidée avec le Secrétaire général, le 23 septembre dernier ici même à New York, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA a rappelé les progrès majeurs enregistrés.

Aussi, pour marquer son implication personnelle et sa volonté de diligenter le processus, le Chef de l'Etat a informé de la nomination de son Haut Représentant, chargé du suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Il a également souligné la cessation totale de toute belligérance entre les forces de défense et de sécurité du Mali et les groupes armés, depuis la signature de l'Accord en mai/juin 2015. Du coup, la confiance renaît progressivement entre les parties maliennes.

Au titre des réformes politiques et institutionnelles, le Gouvernement du Mali a procédé à la révision du code des collectivités et à l'adoption d'une nouvelle loi électorale ; à la nomination et à l'installation des gouverneurs des nouvelles régions, à l'installation du groupe de travail chargé de la relecture de la Constitution en vue de prendre en charge certaines dispositions pertinentes de l'Accord de paix.

Sur le volet développement, il y a lieu de noter l'adoption par le Gouvernement du Mali du Plan d'Urgence et de Relèvement pour la période intérimaire 2016-2017, ainsi que l'élaboration en cours de la Stratégie spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali et celle de l'architecture financière du Fonds de Développement Durable des Régions du Nord. Ce fonds, faut-il le rappeler, sera abondé en premier lieu par environ 457 millions d'euros sur la période 2016-2018, considérés comme étant une partie de « l'effort de paix » du Gouvernement du Mali. A ces actions s'ajoute la mise en place des Agences de Développement régional.

Monsieur le Président,

En plus de ces mesures, le Président de la République a annoncé, la tenue avant la fin de l'année en cours de la Conférence d'Entente nationale. Il s'agira, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord en son article 5, de créer les conditions d'un débat approfondi entre toutes les composantes de la nation sur les causes profondes du conflit, l'objectif étant d'aboutir à l'élaboration d'une Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale.

De même, le Gouvernement a décidé de la tenue des élections communales, avant la fin de l'année 2016.

C'est dans la même dynamique que le Chef de l'Etat a entamé une série de rencontres et d'échanges avec les principaux acteurs de la vie politique et sociale de notre pays. Le Président a ainsi reçu le Chef de l'Opposition et plusieurs autres leaders politiques, religieux et traditionnels autour des préoccupations nationales.

La situation d'ensemble du pays, en particulier au centre et au nord était au cœur de ces échanges.

Sur la situation à Kidal, marquée par des affrontements inter et intra-communautaires, qui préoccupent les autorités nationales au plus haut point, je tiens à souligner que le Gouvernement du Mali n'est ni de près ni de loin lié à ces tensions et à ces rivalités locales. Mieux, le Gouvernement de la République du Mali n'a aucun intérêt à soutenir un camp contre l'autre.

Bien au contraire, vu les pertes en vies humaines et les conséquences de ces tensions sur l'ensemble du processus de paix, le Haut Représentant du Président de la République pour le suivi de la mise en œuvre de l'Accord a organisé une série de rencontres à Bamako entre les mouvements signataires, avec la participation des membres internationaux du Comité de suivi. Le Président de la République continuera de s'investir auprès des leaders des mouvements et des chefs coutumiers de la Région, en vue de l'apaisement, indispensable au retour de la confiance entre les parties.

Par ailleurs, le Gouvernement a privilégié la même démarche, faite de dialogue et de recherche de solutions pacifiques, face à la dégradation de la situation sécuritaire dans le centre du pays. Le Chef de l'Etat a ainsi fait appel aux mécanismes traditionnels de résolution des tensions intercommunautaires, en recourant aux dirigeants politiques, religieux et traditionnels, pour réduire les tensions dans la région de Mopti. Il a également appelé à éviter tout amalgame, dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. En appui à ces efforts, le Gouvernement s'attèle à la finalisation d'un Plan d'action globale de sécurisation, de stabilisation et de renforcement de la cohésion visant à apporter une réponse multidimensionnelle à la situation dans les régions du centre du Mali.

Monsieur le Président,

Comme vous pouvez le constater, le Gouvernement de la République du Mali, sous la Haute Autorité du Président Ibrahim Boubacar KEITA, a pour seule priorité le bien-être des populations maliennes, bien-être qui passe nécessairement par la paix et la réconciliation des cœurs et des esprits dans notre pays.

C'est pourquoi, il s'est engagé résolument et de bonne foi dans la mise en œuvre effective de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Cependant, il n'y arrivera pas seul. Les autres parties maliennes doivent jouer pleinement leur partition. Elles doivent rompre tout lien avec les mouvements terroristes et de crime organisé et s'engager de bonne foi dans la voie de la paix.

C'est le lieu de souligner la nécessité d'accélérer le processus de cantonnement et du DDR aux fins d'isoler les groupes armés non signataires de l'Accord de paix, affiliés aux réseaux terroristes dont la présence dans les régions du nord du pays est en train de saper les efforts en cours.

Aussi, pour abrèger les souffrances indicibles infligées aux populations innocentes, le Gouvernement appelle à nouveau à l'adoption de sanctions ciblées à l'encontre de tous les auteurs d'entrave à la mise en œuvre de l'Accord, conformément aux dispositions de son article 54 et à la déclaration de la Médiation internationale lors de la 11ème réunion du Comité de suivi, tenue le 21 septembre 2016 à Bamako.

De son côté, la communauté internationale a également une grande part de responsabilité, en sa qualité de garante de la mise en œuvre de l'Accord. C'est le lieu de renouveler l'appel aux pays amis et aux organisations partenaires de concrétiser les engagements pris lors des conférences successives sur le développement du Mali, de manière à nous aider à assurer cette mise en œuvre effective et diligente de l'Accord.

Il est également de la responsabilité du Conseil de sécurité, conformément à la résolution 2295 (2016), dont nous saluons l'adoption, d'aider le Gouvernement du Mali à rétablir progressivement l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, condition sine qua non pour mettre un terme aux abus et à la situation de non droit dans nombre de localités maliennes.

Pour ce faire, la MINUSMA, comme l'y autorise désormais cette résolution, se doit d'adopter une posture plus proactive et robuste.

Il est donc important voire urgent que la MINUSMA soit pleinement équipée et dotée de moyens adéquats pour s'acquitter convenablement de son mandat de stabilisation du Mali.

Le Gouvernement du Mali, en ce qui le concerne, assumera pleinement sa part de responsabilité dans le cadre du nouveau mandat et travaille déjà avec la MINUSMA, afin de parvenir très rapidement à une vision commune de sa mise en œuvre à travers l'élaboration d'indicateurs mesurables (benchmarks).

Monsieur le Président,

Pour terminer, je voudrais réitérer la gratitude du Gouvernement et du peuple du Mali à l'endroit du Secrétaire général, de son Représentant spécial au Mali, de l'ensemble des pays contributeurs de troupes pour tous les sacrifices consentis, en vue du règlement définitif et durable de la crise malienne.

Je rends hommage à la mémoire de toutes les victimes de cette crise, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes.

Je salue le travail remarquable des femmes et des hommes de la MINUSMA et de la force BARKHANE dans la stabilisation du Mali et de l'ensemble du Sahel.

Je vous remercie de votre aimable attention. /.